



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quinzième session

Réunion à distance, 16 mars, 18 mars et 1^{er} avril 2021

Informations actualisées sur la coopération technique entre les organisations régionales de la protection des végétaux – Point sur la trente-deuxième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux

Point 16.1 de l'ordre du jour

Document établi par le Secrétariat de la CIPV et la Présidente de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux

1. La trente-deuxième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) devait avoir lieu les 6, 7 et 8 avril 2020 au Siège de la FAO à Rome (Italie). La réunion a été reportée en raison de la pandémie de covid-19.

2. Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et les ORPV ont tenu des réunions à distance à trois reprises (mai, juin et septembre 2020) pour échanger les dernières informations et examiner les façons d'atténuer les incidences de la pandémie sur leurs activités et de permettre la poursuite des travaux de la Consultation technique. Les rapports succincts de ces réunions informelles sont disponibles en ligne sur le Portail phytosanitaire international (PPI)¹. Après examen, les ORPV sont convenues d'organiser la trente-deuxième Consultation technique des ORPV sous la forme de trois sessions tenues à distance (le 3 décembre 2020 et le 29 janvier et le 26 février 2021). La trente-deuxième Consultation technique des ORPV a été présidée par Mme Juliet GOLDSMITH, représentante de l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments.

¹ Les rapports succincts des réunions informelles à distance tenues en 2020 sont disponibles à l'adresse: <https://www.ippc.int/en/core-activities/external-cooperation/partners/technical-consultation-among-rppos/2020-32nd-tc-among-rppos/>

3. Le présent document met en lumière certains points traités lors de la trente-deuxième Consultation technique des ORPV. Les rapports intégraux des réunions à distance sont disponibles sur le PPI².

I. Plans d'urgence pour la poursuite des travaux dans les situations de crise

4. Les participants se sont penchés sur les façons de faire face à la survenue éventuelle de situations d'urgence ayant des répercussions sur les travaux de la Consultation technique. Les participants ont décidé qu'en cas de crise, si une réunion ne pouvait pas avoir lieu en présentiel, le Secrétariat de la CIPV se concerterait avec le président ou la présidente et la Consultation technique serait, soit déplacée pour être organisée au Siège de la FAO, soit tenue à distance. Il a aussi été décidé que, de préférence, cette décision serait prise deux mois avant la réunion et communiquée aux ORPV aussi rapidement que possible.

II. Comment intégrer la santé des végétaux dans l'approche «Une seule santé»

5. Le représentant de la Communauté andine (CAN) a abordé ce thème pour examiner les liens éventuels à établir entre la communauté de la CIPV et l'approche «Une seule santé». Les participants à la Consultation technique ont estimé que la communauté de la CIPV était concernée par une définition plus étroite de la santé des végétaux que celle qui s'inscrivait dans le contexte général de l'approche «Une seule santé». Ils ont donc conclu que les travaux phytosanitaires étaient susceptibles de contribuer indirectement à l'approche «Une seule santé» mais ont recommandé que la communauté de la CIPV centre ses efforts sur les tâches en cours, notamment la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.

III. Coordination à l'échelle mondiale des recherches relatives au domaine phytosanitaire: marche à suivre

6. Les participants se sont penchés sur ce thème, qui fait partie des éléments du Programme de développement associé au Cadre stratégique de la CIPV. L'importance de la collaboration et du partage d'informations entre les autorités de réglementation et les chercheurs, et les avantages qui en découlent, ont été soulignés. Les participants ont fait valoir que les organisations de recherche avaient souvent leur propre mandat et qu'il serait probablement plus acceptable de faciliter les échanges entre ces organisations en établissant des réseaux plutôt qu'en tentant de coordonner leurs travaux. Ils ont estimé que plusieurs réseaux régionaux pourraient s'avérer plus efficaces qu'un seul réseau de portée mondiale. Les ORPV ont indiqué qu'elles souhaitaient faire partie des réseaux régionaux.

IV. Examen de la demande présentée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour que lui soit reconnu le statut d'organisation régionale de la protection des végétaux

7. Le Secrétariat de la CIPV a informé les participants que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)³ avait demandé que lui soit reconnu le statut d'ORPV en vertu de l'article IX de la Convention. La Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a jugé que la procédure pour la reconnaissance de nouvelles ORPV⁴ était respectée. Le Bureau juridique de la FAO a examiné et confirmé le statut juridique de la CEDEAO. Les participants à la Consultation technique ont donc été invités à vérifier que la CEDEAO satisfaisait aux critères à remplir pour être une ORPV, avant

² Les rapports relatifs à la trente-deuxième Consultation technique des ORPV sont disponibles à l'adresse: <https://www.ippc.int/en/core-activities/external-cooperation/partners/technical-consultation-among-rppos/>

³ La CEDEAO est un groupe régional dont le mandat est de promouvoir l'intégration économique des 15 pays membres (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) dans tous les domaines d'activité.

⁴ Procédure pour la reconnaissance de nouvelles ORPV, adoptée par la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires à sa quatrième session (2002); [https://www.ippc.int/en/publications/88704/\(en anglais\)](https://www.ippc.int/en/publications/88704/(en%20anglais)).

que la CMP ne soit saisie d'une recommandation à cet effet. Cependant, les participants ont demandé un délai supplémentaire pour examiner les informations fournies et ont décidé de poursuivre la discussion lors de la trente-troisième Consultation technique.

V. Partenariat/collaboration avec International Society for Pest Information

8. Un représentant d'International Society for Pest Information a présenté la base de données sur les organismes nuisibles et les maladies, «Pest Information Wiki»⁵, qui a été mise en place par son organisation et a indiqué que celle-ci recherchait d'autres organisations avec lesquelles collaborer pour appuyer la poursuite de ses travaux. Les participants à la Consultation technique ont jugé qu'il s'agissait d'une base de données utile couvrant un nombre non négligeable d'organismes nuisibles et ont décidé d'approfondir cette question à la trente-troisième Consultation technique.

VI. Date et lieu de la prochaine Consultation technique des ORPV

9. Les participants sont convenus d'organiser la trente-troisième Consultation technique sous la forme de trois sessions à distance tenues en octobre et en novembre 2021.

10. Les participants à la quinzième session de la CMP (2021) sont invités à:

- 1) *prendre note* du rapport de la trente-deuxième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux.

⁵ La base de données Pest Information Wiki est disponible à l'adresse: https://wiki.pestinfo.org/wiki/Main_Page